



## Serveur privé de jeu en ligne et la \*gratuité\*

Par **Drekorig**, le **10/04/2008** à **22:17**

Bonjour,

Je joue actuellement sur un serveur privé d'un MMORPG connu mondialement et j'aimerais avoir quelque éclaircissement quand à sa légalité. Les administrateurs de ce serveur ne sont pas les propriétaires à part entière du logiciel qui est installé sur le serveur, et il est inscrit dans le CLUF de ce jeu qu'aucune création de serveur n'est autorisée, même à titre personnel.

Or, les administrateurs du serveur ont posté un message sur leur site stipulant que leur serveur est légal ET certifié par notaire ... Est-ce possible ? et si oui, quels preuves/documents peuvent en attester ?

Autre point : le serveur étant privé, l'accès y est gratuit, mais un système d'achat d'éléments du jeu est possible via paypal, virement bancaire ou encore allopass. Cela permet aux joueurs du serveur de se procurer des objets importants du jeu sans avoir à y passer du temps ou encore ils peuvent demander à ce que leur personnage atteigne directement le niveau d'expérience maximum dès sa création. N'étant toujours pas propriétaire de l'intégralité du logiciel tournant sur leur serveur, les administrateurs ont-ils le droit de percevoir une telle forme de "rémunération" ?

Pour finir, certains joueurs ont utilisé l'un des différents systèmes de paiement et attendent depuis plusieurs mois que l'objet en question leur soit remis dans le jeu. Si le serveur est bel et bien illégal, peuvent-ils réclamer un remboursement ou bien sont-ils complices d'une contre-façon ?

Merci de m'avoir lu, si je ne suis pas assez clair, je reformulerais mon post.